Le Courrier Ruymontois

Bulletin semestriel d'informations municipales - Janvier 2014

Ruy Montceau

Hôtel de Ville

77, rue de la Salière
Tel : 04 74 43 57 45
mairie@ruy-montceau.fr

Ouverture au public:
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h,
et de 13h30 à 17h30.

Sommaire

4 Agenda

5 Retour sur...

6 Voirie - Réseaux

8 Jeunesse

9 Ecoles

12 Travaux

Démarches 13

Elections 14

CAPI 16

En bref 18

Etat civil 19

Calendrier des manifestations 20

www.ruy-montceau.fr

Papier recyclé

Le Courrier Ruymontois est une publication éditée par la Mairie de Ruy-Montceau

Numéro de janvier 2014

Directeur de la Publication
Guy RABUEL

Rédaction
Bernard HILDT
Commission Culture et Communication

Création graphique et mise en page
Christophe GIBOULET

Impression
Imprimerie CUSIN
38300 Bourgoin-Jallieu

Tirage
2 000 exemplaires

Crédit Photo
Mairie de Ruy-Montceau

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2014, la santé, le bonheur, la réussite dans vos projets.
Certains d'entre vous ou de vos proches connaissent des difficultés ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude,… A toutes et à tous, j'adresse un message de fraternité, de chaleur humaine et d'espoir.

Dans cette édition du Courrier Ruymontois, vous découvrirez le nouveau bâtiment public qui recevra le restaurant scolaire de Ruy, des salles de classes, les garderies périscolaires et le centre de loisirs.
Ruy-Montceau poursuit ainsi son programme pluriannuel de construction et de rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires avec la création d'un équipement conçu, pensé pour les enfants et qui répond à des objectifs clairement définis : accessibilité, fonctionnalité, pluridisciplinarité, confort, sécurité, hygiène et respect de l'environnement.
Avec ce nouveau bâtiment, nous concrétisons une nouvelle fois notre volonté d'œuvrer à l'épanouissement et au développement de l'enfant.
Cet effort est, à mes yeux, essentiel. Il nous engage. Il engage l'avenir des générations futures.

Cet équipement public sera réalisé sur le terrain, situé à côté de l'école maternelle de Ruy, qui fait partie de la réserve foncière de 7 hectares constituée depuis 2009. Une politique foncière durable s'élabore en effet sur le long terme et se fonde notamment sur l'anticipation pour répondre aux besoins d'aménagement et d'équipement du territoire tout en maîtrisant les coûts d'acquisition.
Le foncier est un bien commun qui appelle une action publique. Le sol est en effet limité physiquement, non transportable et non reproductible. C'est une ressource rare, convoitée, sous pression et par conséquent au cœur de conflits d'usages de plus en plus fréquents. La capacité collective à gérer durablement ce bien commun constitue l'une des clés du développement communal, justifiant ainsi toute l'attention accordée par la Municipalité.
Face à ces enjeux, il était impératif de définir une stratégie collective pour une gestion maîtrisée du foncier, qui participe à dessiner le futur développement de Ruy-Montceau.
La réserve foncière communale ainsi constituée va permettre à la commune de s'équiper et d'orienter de manière réfléchie son développement territorial sans le laisser totalement sous la dépendance de choix privés. Il s'agit de répondre aux besoins de la population, dans toute sa diversité, et de respecter l'identité locale. C'est une approche ambitieuse et exigeante de l'aménagement de notre territoire.

Vous découvrirez également dans cette édition du Courrier Ruymontois, le projet d'aménagement de la Traverse de Chatonnay. Souvent annoncés, toujours reportés, ces travaux qui visent à sécuriser les habitations riveraines et à réduire la vitesse des véhicules vont enfin être réalisés. Les premiers travaux d'enfouissement des réseaux secs débuteront au cours du premier semestre 2014, puis suivront les travaux concernant les réseaux humides puis les travaux d'aménagement de surface.

Toutes ces initiatives, ces projets, ces réalisations visent à doter la commune des équipements et services susceptibles de répondre à vos attentes légitimes et d'améliorer votre qualité de vie.
Au-delà de ces projets et réalisations, ce qui motive l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire et que je tiens à remercier pour son implication quotidienne, c'est la volonté de respecter l'intérêt général et de rechercher en permanence la meilleure solution à vos attentes.
Chaque jour impose un combat, chaque combat nécessite un effort et chaque effort se nourrit de notre volonté, de notre enthousiasme.
Je voudrais vous redire la détermination qui est la mienne pour que Ruy-Montceau poursuive sa dynamique de développement durable et équilibré.
Vous pouvez compter sur mon engagement, il est total.

Bonne année, bonne santé, réussite dans vos entreprises…. et rendez-vous le jeudi 16 janvier 2014 à 19h00 au Hall des sports pour la traditionnelle cérémonie des Voeux de la Municipalité

Guy RABUEL
Maire de Ruy-Montceau
Vice président de la CAPI

Cérémonie des Voeux de la Municipalité

Toute la population de Ruy-Montceau est cordialement invitée à la Cérémonie des Voeux de la Municipalité le jeudi 16 janvier 2014 à 19 heures au Hall des Sports

Centre Communal d'Action Sociale

Repas pour les personnes âgées de plus de 70 ans :

Dimanche 2 février 2014 à 12h15 au Hall des Sports

Les personnes concernées peuvent s'inscrire à l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal des Jeunes partipera à l'animation de cette manifestation.

253 Colis de Noël distribués.

Avant Noël, les membres du CCAS ont distribué 253 colis aux personnes de plus de 75 ans de la commune.

Cette distribution a concerné 70 couples, 161 personnes seules, et 22 personnes actuellement en maison de retraite ou hospitalisés.

Nouveaux arrivants

Fin novembre, la municipalité accueillait les nouveaux habitants arrivés en 2013.
Ce fut l'occasion pour le maire de présenter la commune, son tissu associatif, ses infrastructures, ses projets, ainsi que les services de la CAPI. Une plaquette regroupant les principales informations utiles et pratiques leur a été remise avant que les quelques familles qui avaient répondu, malgré les conditions météorologiques peu favorables, à l'invitation de cette sympathique soirée se retrouvent autour du verre de l'amitié pour faire plus ample connaissance.

La Berruyenne

Organisés par l'association AS Randonneurs et la municipalité de Ruy-Montceau, l'édition 2013 du vide grenier et de la course humanitaire «La Berruyenne», a permis de récolter la somme de 7000 €.

C'est au cours d'une sympathique soirée, en présence de nombreux bénévoles, qu'ont été officiellement remis :
-Un chèque de 5250 € au professeur Bertrand pour l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique de Lyon
-Un chèque de 1750 € au service pédiatrique de l'hôpital de Bourgoin-Jallieu.

Téléthon

Cette année encore, les ruymontois ont été particulièrement actifs pour récolter des fonds au profit de l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

Lumignons réalisés par les enfants de toutes les écoles de la commune

L'équipe de bénévoles de la commune, présidée par Marie-Claude BERNARD, avait ainsi organisé un vide grenier, un spectacle de théâtre, une marche et de nombreuses animations pendant le week-end du téléthon.

Arrivée du Père Noël en calèche

Toutes ces manifestations ont permis de recueillir encore plus de dons que l'année passée. Le 18 décembre 2013, la somme de 14 500€ a été remise à l'AFM.

Traverse de Chatonnay

Perspective au niveau du carrefour avec le Chemin du Grand Termen

Après de longues années d'attente, 2014 verra enfin le début des travaux d'aménagement de la traverse de Chatonnay.

L'aboutissement du projet a nécessité de nombreuses démarches et études concernant :

- -Le traitement des eaux usées et des eaux pluviales
- -L'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécoms)
- -Les aménagements de surface en coordination avec tous les services concernés (bureau d'étude, CAPI, Conseil Général, SEDI, commune)
- - La mise au point des dossiers de subventions et de financements
- -Les acquisitions foncières.

Les travaux d'enfouissement des réseaux, cofinancés par le Syndicat Energie De l'Isère et la commune, commenceront au cours du 1er semestre 2014.
Suivront en 2014/2015 les travaux financés par la CAPI :

- -Collecte et traitement des eaux pluviales
- -Aménagement des trottoirs, des arrêts de bus, de la voirie et de l'éclairage public.

Le jeudi 12 septembre dernier, la réunion de présentation du projet a regroupé une soixantaine d'habitants de Chatonnay. Les concepteurs du projet ont été très attentifs aux observations des participants qui ont pu largement s'exprimer.
Toutes les remarques seront prises en compte pour satisfaire au mieux ces demandes.

Perspective au niveau de l'Impasse des Lauriers

Au cours du dernier trimestre 2013, la CAPI a réalisé des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable sous la Vie de Chade, entre la rue de la Salière et le lotissement de la source.

La vétusté de la conduite et les nombreuses fuites constatées nécessitaient son remplacement.

Par la même occasion, le réseau a été renforcé améliorant le confort d'utilisation des riverains.

Tous ces travaux ont été entièrement financés par la CAPI.

Elagage

La neige lourde tombée fin novembre 2013 a provoqué de nombreuses chutes d'arbres sur les réseaux aériens (EDF et France Télécom) et entravé le circulation sur de nombreuses routes.

Il est donc utile de rappeler qu'un propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété:

-Si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne.

OU

-Si le réseau est situé sur le domaine public, si l'arbre est situé sur le domaine privé et si les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la règlementation suivante:

Chemin de Charlan

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir		
Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais, ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF.

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux à ses frais. Chaque propriétaire en est informé au préalable.

Règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques:

-Ne jamais toucher une ligne même en câble isolé.

-Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 mètre en BT et 2 mètres en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.

-Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service «dépannage» d'ERDF au 09 726 750 38.

Nous en profitons également pour vous rappeler **les règles de distance et de hauteur que doivent respecter les plantations par rapport aux limites de propriété.** Vous devez ainsi respecter :

- Une distance minimale de 2 mètres de la limite de propriété pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres.

-Ou une distance minimale de 0,50 mètre de la limite de propriété pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres.

Jeunesse

Conseil municipal des Jeunes

C'est le 16 novembre qu'a été officiellement inauguré le panneau conçu par les membres du Conseil Municipal des Jeunes et destiné à sensibiliser sur les dépôts sauvages.

Cette réalisation concrétise le projet de nos jeunes élus d'attirer l'attention sur le respect de l'environnement dans le souci de préserver notre qualité de vie au vu du spectacle déconcertant qu'offre, hélas trop souvent, la déchetterie.

Pour rappel, sachez que, si un jour ou l'autre, vous trouviez le portail fermé, vous pouvez vous rendre dans une autre déchetterie ou revenir le lendemain. Alors, vous vous serez conduit en citoyen responsable, respectueux des autres, de votre environnement et de la planète.

Accueil de loisirs des 4-17 ans

Voici les dates de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, les propositions de séjours et mini-camps pour les enfants et les jeunes de la commune sur l'année 2014.

Vacances d'Hiver

ALSH 4/17 ans,
du lundi 3 au vendredi 7 mars 2014, soit 5 jours.
Séjour Neige pour les ados à AUTRANS du dimanche 2 au samedi 8 mars 2014.

Mise à disposition des informations, programmes et inscriptions, semaine du 20 janvier 2014.

Vacances de Printemps

ALSH 4/17 ans,
du lundi 28 avril au Vendredi 2 mai, soit 4 jours.

Mise à disposition des informations, programmes et inscriptions, semaine du 17 mars.

Vacances d'été

du 7 juillet au 1er août 2014
Mise à disposition des informations, programmes et inscriptions, semaine du 12 mai 2014.

ALSH, 4/17 ans

Du lundi 7 au vendredi 11 juillet, soit 5 jours.
Du mardi 15 au vendredi 18 juillet, soit 4 jours.
Du lundi 21 au vendredi 24 juillet, soit 5 jours.
Du lundi 28 juillet au vendredi 1er août, soit 5 jours.

MINI-CAMP, 7/10 ans

Au Lac de Charavines : Nature, VTT, Baignade.
Lundi 7 au vendredi 11 juillet, soit 5 jours.
Mardi 15 au vendredi 18 juillet, soit 4 jours.
Lundi 21 au vendredi 24 juillet, soit 5 jours.

SEJOURS ADOS

A GUILLESTRE, pour les 14/17 ans, Du dimanche 6 au mercredi 16 juillet, soit 11 jours.
Option Cocktail Montagnard (eau vive, via ferrata, rafting…)

A AUTRANS, pour les 11/13 ans, Du dimanche 20 au 27 juillet, soit 8 jours.
Option au choix : Art du cirque ou Equitation/Cani-Rando Master-Chef.

leo lagrange

Réforme des rythmes scolaires

Une très large concertation lors de la réunion du 15 novembre pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Conformément au décret ministériel en vigueur, la commune de Ruy-Montceau passera à la semaine de 4 jours et demi, à la rentrée 2014.

Rappel des principes fondamentaux du décret :

-Une durée hebdomadaire d'enseignement de 24h qui reste identique.

-9 demi-journées incluant le mercredi matin.

-Allégement de la journée d'enseignement: 5h30 au maximum par jour et une demi-journée n'excédant pas 3h30.

-Une pause méridienne d'1h30 minimum.

-Proposition de garder les enfants jusqu'à 16h30.

Le groupe de réflexion communal soutient une cohérence éducative dans le respect du cadre réglementaire qui permettra la mise en oeuvre de la réforme d'une manière consensuelle.

Le premier travail du groupe a permis de proposer des nouveaux horaires qui respectent la qualité de vie de nos enfants et de leurs familles. Il s'agit maintenant d'assurer une cohérence entre les temps éducatifs et péri-éducatifs.

Les contenus et les modalités d'organisation des temps d'activités périscolaires restent à définir. La concertation engagée avec le groupe de réflexion se poursuivra dans les semaines à venir.

Les temps d'activités périscolaires (TAPS), non obligatoires, seront soumis à inscription préalable et seront animés par des agents municipaux formés ou par des partenaires locaux.

Les avantages de cette proposition :

-Les enfants sont gardés sur la même amplitude horaire qu'actuellement ce qui préserve l'organisation des familles et les repères des enfants

-Un temps de pause méridienne élargie et structurée, qui permet aux enfants de manger et de se détendre correctement et sereinement

-Des TAPS suffisamment longs pour permettre l'organisation de véritables activités.

Sandrine FIGUIÈRE, du service éducation, reste à votre écoute pour tout complément d'information au 04 74 43 57 49.

Proposition des nouveaux rythmes scolaires

Jour	Garderie du Matin	Matin: école	Pause méridienne	Après-midi: école	Garderie du soir et/ou TAPS
Lundi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h45	13h45 16h00	16h00 18h00
Mardi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h45	13h45 16h00	16h00 18h00
Mercredi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 12h30		
Jeudi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h45	13h45 16h00	16h00 18h00
Vendredi	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h45	13h45 16h00	16h00 18h00

Le terrain choisi pour la construction du bâtiment qui recevra le nouveau restaurant scolaire, les garderies périscolaires, l'accueil de loisirs et des salles de classes se trouve en contrebas du parking de la Mairie, à proximité immédiate de l'école maternelle. Ce futur bâtiment se situe dans la continuité des équipements scolaires de la commune comportant l'école primaire, l'école maternelle et des zones de stationnement, formant ainsi un pôle éducatif accessible au cœur de Ruy Montceau.

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment neuf dont les éléments programmatiques sont les suivants :

-Un restaurant scolaire pour les élèves des écoles primaires et maternelles comprenant 150 places assises.

-Deux salles de classes « en extension » de l'école maternelle existante située à proximité du projet.

-Des espaces polyvalents servant à la fois de garderie pendant la période scolaire et de centre de loisirs pendant les périodes de vacances.

La parcelle choisie pour l'implantation du bâtiment est un champ de forme rectangulaire, en légère déclivité vers le Sud. Le bâtiment, reprenant cette forme rectangulaire avec simplicité, vient s'aligner sur le préau de l'école maternelle adjacente, créant entre les deux, un parvis arboré formant un espace d'accueil extérieur.

Le retrait situé entre le parking de la mairie et le nouveau bâtiment sera aménagé pour créer l'accès des véhicules de livraison du restaurant. Des cheminements piétonniers, indépendants des zones de circulation, permettront l'accès, en toute sécurité, depuis les différents parkings et les écoles répartis autour du site de construction.

Le bâtiment, rectangulaire, bordé à l'Ouest et au Nord par deux grands murs protecteurs, marqueront les limites physiques de la construction.

Entre les deux se développera une grande toiture plate portée par de fins poteaux, dessinant deux galeries extérieures en façade sud et en façade Nord. Ces deux façades, en retrait de la toiture, ménageront des espaces extérieurs protégés, servant de zones abritées pour les accès piétons et les aires de jeux des enfants.

Un jeu de claustras, insérés entre les piliers rappellera les treillages en bois de certaines maisons Dauphinoises, protègera les surfaces vitrées et créera une double peau changeante sous l'action du soleil.

La colorimétrie des façades sera déclinée dans un camaïeu de gris, du plus clair au plus sombre, juste

Début des travaux:
Mai 2014
Coût des travaux:
1 620 000 € HT
Subventions:
696 000 €

relevé par des touches d'ocre orangé pour rappeler le caractère ludique du bâtiment et apporter une rythmique aux façades.

Le toit, visible en amont depuis le portail de la Mairie, sera traité comme un véritable paysage en soi, avec ses jardins et ses propres constructions. Celles-ci, dépassant de la toiture jardin, auront pour fonction de signaler les différentes parties du bâtiments (entrée, restaurant et centre de loisirs) tout en apportant espace et lumière au différentes surfaces intérieures.

L'accueil du bâtiment se fera via un atrium, accessible depuis le parvis et commun à toutes les parties. Cet espace généreux, lumineux et jouant des transparences, distribuera le restaurant, le centre de loisirs/garderie ainsi que les deux salles de classe de l'école.

Le restaurant s'ouvrant largement sur la Mairie, se positionne côté Nord, près des accès. Au sud, le centre de loisirs/garderie est placé de ce côté pour s'ouvrir sur la nature et sur les aires de jeux créées en contrebas du champ.

Une grande loggia et des auvents protégeront, au sud, les activités extérieures des assauts du temps. Des gradins, dans le prolongement, permettront aux enfants de supporter leurs camarades en plein match ou d'assister, en plein air, à une pièce de théâtre improvisée.

Ce nouveau bâtiment est une construction contemporaine, offrant aux enfants des espaces généreux, significatifs et ludiques et aux utilisateurs des espaces fonctionnels.

Garderies scolaires dans les locaux de l'AEP

Dans l'attente de la construction du nouveau bâtiment présenté dans les pages précédentes, les garderies périscolaires sont désormais organisées dans les locaux de la maison paroissiale de l'AEP.

En effet, compte de tenu de l'augmentation des effectifs, les équipements actuels sont insuffisants.
Une convention, moyennant un loyer annuel forfaitaire de 1 000 €, a donc été signée avec l'AEP pour la location de la cour, des sanitaires, et de la salle d'environ 150 m² de la maison paroissiale de l'AEP pour organiser la garderie des élèves des écoles de Ruy les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires, à raison de 2 heures par jour de 11h30 à 13h30.

Les services techniques municipaux ont réalisé les travaux de mise aux normes du bâtiment qui ont consisté à:
-Transformer une fenêtre existante en porte d'entrée.
-Séparer l'accès aux sanitaires de l'accès à la chaufferie par la création de cloisons.
-Créer 2 sanitaires et un point d'eau.

Le coût des fournitures pour réaliser ces travaux est de 2100 € TTC.

Enrochements

Au cours de l'année 2013, Ruy-Montceau a du faire face, à deux reprises, à l'installation illégale de gens du voyage sur le complexe sportif.

De façon à éviter à l'avenir ces désagréments, des enrochements ont été mis en place pour empêcher physiquement l'instrusion de véhicules sur les terrains de football et sur le champ de foire.

Coût des travaux: 3 719 € HT.

Démarches en ligne

La commune de Ruy-Montceau s'engage dans un processus de simplification des démarches administratives et le développement du service numérique aux usagers.

Il est désormais possible pour les usagers ruymontois de disposer d'un « bouquet de services en ligne » accessibles depuis le site **mon.service-public.fr** :

1- La demande d'inscription sur les listes électorales.

La démarche en ligne de demande d'inscription sur les listes électorales est une solution efficace pour éviter les désagréments liés à l'afflux du public, notamment en fin d'année, et réduire le temps d'attente au guichet.

Cette formalité est simple, gratuite et rapide. Elle permet aux administrés d'adresser leur demande d'inscription aux services de la Mairie de Ruy-Montceau au travers du site **mon.service-public.fr**, sans déplacement, 24h/24 et 7 jours/7.

L'usager pourra également suivre l'état d'avancement du traitement de son dossier directement sur son compte personnel mon. service-public.fr.

2- Le recensement citoyen obligatoire.

Première démarche civique des jeunes français, le recensement citoyen obligatoire en ligne est disponible sur mon.service-public.fr.

En quelques clics, les jeunes transmettent leur dossier en ligne à la Mairie, sans déplacement et à tout moment de la journée. Les services de la Mairie de Ruy-Montceau peuvent en retour envoyer l'attestation de recensement vers le porte documents sécurisé sur le compte personnel de l'usager.

3- La demande d'acte d'état civil.

Le service en ligne de demandes d'actes d'état civil donne la possibilité à l'usager d'effectuer sur Internet une demande d'obtention des copies intégrales ou des extraits d'acte d'état civil.

4- La déclaration de changement de coordonnées auprès des collectivités territoriales.

La démarche en ligne de déclaration de changement de coordonnées permet aux usagers de déclarer rapidement et facilement leur changement de coordonnées postales (suite à un déménagement ou à une modification administrative) mais également leur changement de coordonnées électroniques ou téléphoniques.

Nouveaux horaires du bureau de Poste

A compter du 13 janvier 2014, les horaires du bureau de Poste de Ruy seront les suivants:

Jour	Horaires
Lundi	08h30 -13h30
Mardi	08h30 -13h30
Mercredi	08h30 -13h30
Jeudi	08h45-11h45
Vendredi	08h30 -13h30
Samedi	Fermeture

Elections municipales et communautaires de mars 2014

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Compte tenu des effets conjugués de la fusion entre Ruy et Montceau et de la réforme électorale, ces élections vont être sources d'importants changements pour les électeurs de notre commune.

Ainsi, pour la première fois à l'occasion de ce scrutin, tous les électeurs de la commune, qu'ils soient de Ruy ou de Montceau, vont voter selon la même procédure, le scrutin de liste, et pour les mêmes candidats.

Ce qui change pour les électeurs de Montceau :

Aux élections municipales précédentes, les électeurs de Montceau ne votaient pas pour une liste et pouvaient introduire des modifications sur leur bulletin de vote.
Ce ne sera plus le cas en mars 2014.

Le « panachage » est désormais abandonné.

Les électeurs de Montceau devront voter pour une liste complète de 27 candidats, et ne devront pas écrire dessus sous peine de nullité du bulletin de vote.

Ce qui change pour les électeurs de Ruy :

Le seul changement pour les électeurs de Ruy est que le vote va désormais concerner une liste de 27 candidats au lieu de 20 lors du scrutin précédent.

Ce qui change pour tous les électeurs, de Ruy et de Montceau :

Jusqu'à présent, les conseillers communautaires (qui représentent la commune à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère-CAPI) étaient élus par et parmi les conseillers municipaux.
En mars 2014, pour la première fois, les citoyens voteront au suffrage universel direct pour leurs conseillers communautaires en même temps que pour leurs conseillers municipaux.
La commune de Ruy-Montceau disposera à partir de mars 2014 de trois conseillers communautaires à la CAPI.

L'élection se fait dorénavant à partir d'un bulletin à double liste.

Exemple de présentation de bulletin de vote d'une commune de plus de 3 500 habitants ayant 3 conseillers communautaires à élire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Bulletin de vote pour la liste A

Liste des candidats au mandat de Conseiller municipal		Liste des candidats au mandat de Conseiller communautaire
Monsieur 1	Monsieur 15	Monsieur 1
Madame 2	Madame 16	Madame 2
Monsieur 3	Monsieur17	Monsieur 3
Madame 4	Madame 18	Madame 4
Monsieur5	Monsieur 19	
Madame 6	Madame 20	
Monsieur 7	Monsieur 21	
Madame 8	Madame 22	
Monsieur 9	Monsieur 23	
Madame 10	Madame 24	
Monsieur 11	Monsieur 25	
Madame 12	Madame 26	
Monsieur 13	Monsieur 27	
Madame 14		

Tous les électeurs de Ruy-Montceau devront ainsi choisir entre des bulletins sur lesquels figurent deux listes de noms, l'une pour les candidats au Conseil municipal, l'autre pour les candidats au Conseil communautaire.

Rappels sur le scrutin de liste :

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes complètes (comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation).

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il s'agit d'une élection proportionnelle avec prime majoritaire (article L.262 du Code électoral).

Au premier tour de scrutin, la moitié du nombre des sièges à pourvoir est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un deuxième tour.

Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés au premier tour.

La moitié du nombre des sièges à pourvoir est attribuée à la liste qui a obtenu le plus de voix.

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges (ni au premier, ni au second tour).

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Les sièges de la commune **au Conseil communautaire** sont répartis entre les listes selon les mêmes règles que celles applicables pour l'élection des élus au sein du conseil municipal (répartition proportionnelle avec prime majoritaire).

Pour chacune des listes, les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste au Conseil communautaire.

Où voter ?

Les bureaux de vote de Ruy n°1, 2 et 3 se tiendront au Hall des sports.

Le bureau de vote n°4 de Montceau se tiendra à l'école Kimmerling.

Ne pas oublier le jour du scrutin :

-Une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire….).

-La carte d'électeur.

CAPI Raid: un événement festif et familial

Retenez la date : le dimanche 1er juin 2014, le service des Sports de la CAPI organise la 3ème édition du CAPI Raid à La Verpillière, en collaboration avec les différentes associations sportives locales.

Devenu un véritable événement de territoire, le CAPI Raid est avant tout une manifestation festive et conviviale ouverte aux familles. Le public pourra ainsi s'initier à de multiples activités de pleine nature dans le cadre du Raid découverte.

Au programme de ces ateliers ouverts à tous (adultes et enfants à partir de 6 ans) et tous les niveaux de pratique: VTT, golf, course d'orientation, escalade, tir à l'arc… Un bon moment de détente et de partage en perspective.

Cette 3ème édition proposera également de nouveau une randonnée, des activités pour les personnes en situation de handicap et un Raid Loisirs (25 kms) pour les sportifs du dimanche.

Enfin, si vous êtes un mordu de sport, vous ne serez pas en reste puisque le Raid sportifs (50kms) sera reconduit et répondra à vos attentes de compétition et de dépassement de soi. Tout comme la petite nouveauté de cette 3ème édition : l'organisation d'un trail de 12 kms le samedi 31 mai 2014.

Alors à vos baskets et rendez-vous au CAPI Raid !

Relais d'assistantes maternelles

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population communale, la CAPI va mettre en place sur notre territoire un Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Un RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance (enfants de 3 mois à 4 ans).

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

La commune a donc mis à la disposition de la CAPI les locaux de l'ancien restaurant scolaire de Ruy situés dans la Résidence Les Ruisseaux, Vie Etroite.

Le RAM «Les Petits Explorateurs», fonctionnera chaque mardi de 08h45 à 11h15 et sera animé par une professionnelle de la petite enfance de la CAPI, Gladys LOISEL

Renseignements au 04 74 27 69 20
ramlespetitsexplorateurs@capi38.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'opération « CAP RENOV'HABIAT » a démarré pour 3 ans, dans les 22 communes de la CAPI, afin d'améliorer les logements privés anciens.

Cap Rénov'Habitat a pour but d'aider les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires, qui souhaitent engager des travaux de rénovation.
Ainsi, différentes subventions, versées par la CAPI et ses partenaires (Agence Nationale de l'Habitat, Etat, Conseil général de l'Isère, Région Rhône-Alpes…), pourront être octroyées aux ménages selon certaines conditions (définies ci-dessous).

Les objectifs de cette opération:

-Les économies d'énergie.
-Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.
-La rénovation de l'habitat.
-L'amélioration des logements locatifs (soumis à conditions).

La prise en charge des propriétaires et locataires :

Urbanis est l'opérateur en charge du suivi-animation pendant la durée du projet.
Son travail consiste à conseiller, orienter et accompagner les ménages éligibles au dispositif : prendre connaissance du projet, vérifier l'éligibilité, visite sur place, information sur les possibilités de financement et de cadrage juridique du projet, approche technique et financière du projet.
Cette mission de conseil et d'assistance auprès des propriétaires est gratuite.

Important :

-Le bâti doit avoir plus de 15 ans.
-Les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir l'autorisation de tous les financeurs.
-Les travaux doivent être réalisés (pose et fourniture) par des entreprises.
-Les subventions varient selon le type de travaux.

Conditions d'éligibilité :

Propriétaires occupants:

-Les ressources du ménage ne doivent pas dépasser un certain plafond (critères ANAH).
-Le logement doit être occupé durant 6 ans après la fin des travaux.

Propriétaires bailleurs (sans condition de ressources):

-Le loyer mensuel (hors charges) des logements locatifs ne doit par dépasser un certain plafond.
-Le logement doit être loué à titre de résidence principale, au minimum, durant 9 ans.

Pour tous renseignements :

Des permanences accueillent le public :

Commune	Fréquence par mois	Adresse
Bourgoin-Jallieu	2ème et 4ème jeudis de 12h00 à 14h00	Espace Jeune, 20 place Charlie Chaplin
La Verpillière	1er et 3ème mardis de 13h30 à 15h30	Centre social, avenue du Général de Gaulle
Nivolas-Vermelle	1er mardi de 16h00 à 18h00	Mairie de Nivolas-Vermelle, 231 rue de l'Hôtel de Ville
Chèzeneuve	3ème mardi de 16h15 à 18h00	Mairie de Chèzeneuve 30 chemin de Chavagnant

Joindre Urbanis :

-Par téléphone : 04 79 33 21 26 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
-Par mail : chambery@urbanis.fr

Médiathèque

La Médiathèque de Ruy est fermée depuis l'été 2012 pour des travaux de rénovation.
Ces travaux portent sur la mise en sécurité et en accessibilité du bâtiment qui à terme aura des espaces communs avec la micro-crèche Ruy Mini's (actuellement dans un préfabriqué sur le champ de foire).
La démolition du cloisonnement et des plafonds a mis à jour des problèmes de structure de la charpente existante qu'il est nécessaire de remplacer partiellement par une charpente neuve.
Cela a obligé la CAPI à relancer un nouveau marché public, et a donc retardé le chantier.
Les travaux doivent reprendre début janvier 2014, pour une livraison définitve à la fin du 1er semestre 2014.

En bref

Bienvenue

Depuis le mois de mai 2013, Mme Michèle PEYNACHE s'est installée au 1 Vie Etroite pour exercer son activité de réflexologie.
Vous pouvez prendre rendez-vous pour une séance à domicile, en entreprise ou à son cabinet, le jeudi uniquement.

- Téléphone : 06 80 17 27 24
- Mail : michelepeynache@orange.fr
- Internet : www.michele-reflexologue.com

Personnel communal

3 agents viennent de faire valoir leurs droits à la retraite: Michèle RAVEAUD-Agent de service dans les cantines (24 ans de service à la commune), Pierre MIGNOT-Policier municipal (9 ans de service à la commune), et Feddy SAUNIER-Chargée des élections, de l'état-civil et du CCAS (39 ans de service à la commune).

Illuminations

En cette période de fêtes, notre commune a été mise en lumière. Dans un souci de développement durable, des programmateurs horaires ont été installés (partout ou cela est techniquement possible) pour économiser de l'énergie et assurer la coupure des illuminations pendant la nuit.

Boussieu, une histoire en Soie

Voici Boussieu vu de l'intérieur et raconté par deux de ses résidents : une mère et un fils.

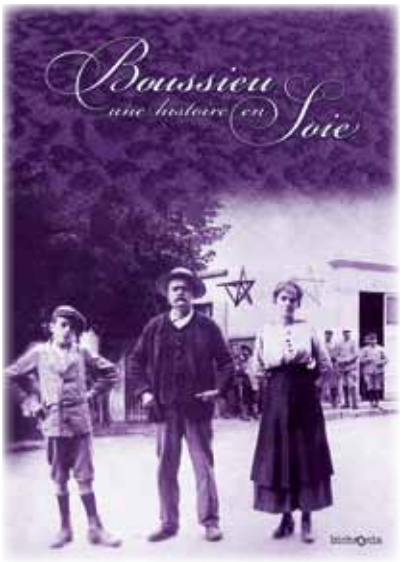

Plusieurs membres de leur famille ont été employés au sein de « l'empire » de la soie que représentait l'entreprise Schwarzenbach à cette époque.
C'est avec joie que Jeannine et Franck Venturini vous annoncent la parution du livre sur l'histoire de Boussieu.

À travers ses 192 pages et ses nombreux documents photographiques (souvent inédits), vous y découvrirez la singularité de ce lieu et sa raison d'être.
Au fil de la lecture, vous serez conviés à une visite guidée qui part de l'Antiquité jusqu'à nos jours, en passant par les usines pensionnats, les cités ouvrières, les quartiers, les commerces, les cafés, les écoles, les églises, les associations, ainsi que la vie des habitants…

Pour vous procurer ce livre vendu 30 €, vous pourrez contacter Jeannine Venturini : (04 74 93 73 75 / robert.venturini@orange.fr) ou Gisèle Picca (06 71 31 13 10 / bebertpicca@hotmail.fr).

Bienvenue

Installé dans les locaux de l'ancien garage Dalla, le «MARCHE RUYMONTOIS», ouvert au mois d'août par les frères Goyet, vous propose une boucherie et charcuterie traditionnelle, un étal de fruits et légumes ainsi qu'un large choix de produits régionaux.

Ce commerce vous accueille tous les jours du mardi au samedi et le dimanche matin.
Un stand de pâtisseries artisanales ainsi qu'un poissonnier sont également présents certains jours de la semaine.

Naissances

CODACCIONI Lila née le 23/05/2013.
MICHEL Maxime né le 29/05/2013.
DEMAUVE Justine née le 28/06/2013.
RABILLOUD Maëlys née le 30/06/2013.
MALAQUI Jules né le 30/06/2013.
FROIDEFOND Jonah né le 12/07/2013.
MOSCONI Timothée née le 26/07/2013.
DUBOIS Léandro né le 30/07/2013.
CHAUVY Wendy née le 09/08/2013.
PLASSART Raphaël né le 26/08/2013.
THEVENON Jeane née le 10/09/2013.
DUFANT Emmy née le 01/10/2013.
SAUVAN-SOLER Paul né le 14/10/2013.
SEGUELA Hugo né le 18/10/2013.
FOURE Clara née le 07/11/2013.
FRANCOIS Lucie née le 09/11/2013.
MIEGE Lucas né le 10/11/2013.

Mariages

RODRIGUES Pierre & SCHMITT Charlotte le 08/06/2013.
PERRIN Mathieu & VERGER Maud le 15/06/2013.
BÉNARDEAU Michaël & MARIN Céline le 13/07/2013.
BONHOMME Anthony & FERRER Marine le 20/07/2013.
BALLET Lionel & DEMILLIÈRE-VERGNAIS Anne le 20/07/2013.
BONNAS Maxence & VELLA Séverine le 31/08/2013.
SCHMITT Hubert & CRETINON Sophie le 21/09/2013.
DOYEN Sylvain & CHARLIN Marie le 05/10/2013.

Décès

COUILLOUD veuve ROJON Andréa le 15/02/2013.
ANDRIEUX Roger le 05/07/2013.
BIN Jacqueline épouse PIRAUD le 12/07/2013.
GUILLAUD-BATAILLE Marie-Thérèse le 17/07/2013.
GAGET Hippolyte le 24/08/2013.
BOUDJELTHIA Bouali le 19/09/2013.
ANZIL Mario le 11/10/2013.
GAGET André le 20/10/2013.

A l'occasion de sa séance 7 février 2013, le Conseil municipal a approuvé (16 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre) le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité en vue de la réalisation d'un projet immobilier privé à l'emplacement du tènement de l'ancienne boulangerie Thèvenet et des deux propriétés mitoyennes.

Il est regrettable que ce projet ait été réfléchi, conçu par le Maire et son équipe sans qu'aucune concertation véritable n'ait été menée avec les habitants. D'autant plus, et c'est bien là le plus grave, qu'il conduit, contre son gré, à l'expropriation d'une vieille famille de Ruy, connue de tous.

Dans le même ordre d'idées, il est à déplorer, une nouvelle fois, le manque d'informations et de concertation au sujet des trois programmes (résidence Les Magnolias, résidence Les Marronniers et réhabilitation de l'ancien bâtiment des services techniques) de constructions de logements sociaux, représentant au total 25 logements et qui viennent d'être lancés en cette fin d'année.

Les élus d'opposition ont ainsi pris connaissance de ces projets à la lecture de la note de présentation de la réunion du conseil municipal du 3 octobre dernier! Nous n'en avons pas moins remarqué qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence pour le choix du bailleur puisque la même société réalisera les trois opérations.

Par ailleurs, force est de constater que les différentes commissions municipales ne sont plus comme elles devraient l'être, des lieux d'échanges et de débats entre tous les élus.
Nous ne sommes plus convoqués aux réunions de la commission culture et communication pour la préparation, la rédaction et la mise en page de ce bulletin. Nous en découvrons le contenu en même temps que vous.

Ainsi, à l'image du mandat écoulé, aucune discussion n'est possible, tout est validé en petit cercle d'amis, attestant ainsi de pratiques peu respectueuses du rôle de l'opposition comme de la confiance accordée par les électeurs.

Liste «Bien vivre à Ruy-Montceau»

Calendrier des manifestations

Janvier

08 : Assemblée générale des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

09: Assemblée générale du Club des joyeux retraités à la salle de Lavitel.

10: Tirage des rois de l'AS Randonneurs à la salle de Lavitel.

10, 11 et 12: Tournoi en salle de l'USRM au Hall des sports.

11: Tirage des rois de la FNACA à la salle de Lavitel.

16: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

16: Voeux de la Municipalité au Hall des sports.

18: Tirage des rois du Pétanque club à la salle de Lavitel.

25: Interclubs du CSRBF à la salle verte du Hall des sports.

26: 7ème Rando des rois du Sou des écoles de Montceau à la salle Annequin.

Février

01: Voeux des Melles Nord-Isère à la salle Annequin.

02: Repas du CCAS au Hall des sports.

06: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

08: Interclubs du CSRBF à la salle verte du Hall des sports.

15-16: Soirée annuelle des Melles Nord-Isère à la salle Annequin.

16: Repas du Club des joyeux retraités à la salle de Lavitel.

20: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

23: Boudins de l'AS Randonneurs à la salle de Lavitel.

Mars

02: Repas familial de l'ACCA de Montceau à la salle Annequin.

06: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

09: Repas annuel de l'AEP à la salle de la Salière.

20: Repas bugnes du Club des joyeux retraités à la salle de Lavitel.

22: Carnaval du Sou des écoles de Ruy à la salle de Lavitel.

22-23: Cropping party de Ozide à la salle de la Salière.

22-23: Pucier du Petit atelier à la salle Annequin.

27: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

29: Repas dansant de l'ACCA de Ruy à la salle Annequin.

29: Interclubs du CSRBF à la salle verte du Hall des sports.

30: Diots des classes en 4 à la salle de Lavitel.

Avril

03: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

05: 25 ans de Montceau évasion à la salle de Lavitel.

05: Chasse aux oeufs et soirée familiale du Sou des écoles de Montceau à la salle annequin.

12: Interclubs du CSRBF au Hall des sports.

17: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

21: Foulées ruymontoises de l'AS Randonneurs à la salle de Lavitel.

Mai

08: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

14: Rencontre enfants de Ozide à la salle de Lavitel.

15: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

17: Interclubs du CSRBF à la salle verte du Hall des sports.

11: Boudins des Sapeurs-pompiers à la caserne.

17-18: Marché de la création du GARM à la salle de Lavitel.

20: Concours vétérans du Pétanque club à la grange du champ de foire.

30: Concours de pétanque du Basket club à la salle de Lavitel.

31: Assemblée générale du Basket club à la salle de Lavitel.

31: Soirée conférence des Godas à la salle Annequin.

31: Concours seniors du Pétanque club à la grange du champ de foire.

Juin

01: Randonnnée pédestre des Godas, départ à la salle Annequin.

05: Rencontre mensuelle des Radiesthésistes à la salle de Lavitel.

06: Gentleman de pétanque à la salle de Lavitel.

08-09: Fête du four à bois à la salle de Lavitel.

12: Concours vétérans du Pétanque club à la grange du champ de foire.

14: Assemblée générale du CSRBF à la salle de Lavitel.

14: Kermesse du Sou des écoles de Ruy au Hall des sports.

19: Rencontre mensuelle de Ozide à la salle de Lavitel.

22: Vide grenier de l'USRM à la salle de Lavitel et sur le champ de foire.

25: Soirée des trophées à la salle de Lavitel.

26: Repas de fin de saison du Club des joyeux retraités à la salle de Lavitel.

27: Assemblée générale de l'USRM à la salle de Lavitel.

28: Kermesse et fête de la St Jean organisée par l'école Kimmerling et le Sou des écoles de Montceau à la salle Annequin et à la Chapelle.

28: Casse-croûte du Tennis club à la salle de Lavitel.